



*CONSEIL NATIONAL DES ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE GUINEENNE*

**Communiqué du CNOSCG relatif aux récents accidents de
circulation routière en Guinée**

En 72 heures, le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG) a appris avec beaucoup de tristesse et d'angoisse, trois (3) graves accidents de circulation faisant état de plusieurs morts et des blessés, notamment à Télemélé 13 morts ; à Boké 8 morts ; à Mandiana 5 morts et à Kolabougni 2 morts, comme bilan provisoire.

Face à cette situation de détresse nationale, le CNOSCG présente ses condoléances au peuple de Guinée et aux familles endeuillées. Il exprime également sa vive préoccupation face à l'insécurité routière en Guinée, surtout en cette saison pluvieuse.

Ainsi, à l'analyse des circonstances de ces malheureux cas d'accidents, il ressort plusieurs facteurs liés aux dégâts qu'ont générés ces accidents de circulation routière, entre autres :

- Les excès de vitesse ;
- La consommation de l'alcool et stupéfiants par les conducteurs ;
- La dégradation poussée de nos routes ;
- L'insuffisance de panneau de signalisation ;
- Le manque de rigueur autour de l'octroi des permis de conduire ;
- Les difficultés de contrôle en rase campagne ;
- Les surcharges sur les engins roulants ;
- Manque de suivi des travaux routiers ;
- Le manque de révision technique et la vétusté des engins roulants ;
- La mauvaise réalisation des projets de construction de nos routes (trop de virages, la qualité du bitume...).

Au regard de ces facteurs, le CNOSCG recommande ce qui suit :

Au Gouvernement et à toutes les institutions concernées par la sécurité routière, de:

1. Doter la police d'alcotest ;
2. Faire appliquer le code de la route et de mettre en œuvre des résolutions fortes contre toutes infractions liées à la sécurité routière ;
3. Renforcer et veiller sur les procédures de délivrance des permis de conduire ;

4. Faire le suivi de l'application stricte du contrôle technique régulier des engins roulants ;
5. Rendre opérationnelle l'observatoire national des routes ;
6. D'exiger l'espace des piétons et celui des engins roulants dans la construction de nos routes ;

Aux syndicats des transporteurs et usagers de la route :

1. De promouvoir l'information, la sensibilisation et l'éducation sur : le respect scrupuleux du code de la route, la protection du patrimoine routier, le civisme dans la circulation ;

Enfin, le CNOSCG regrette la communication tardive du gouvernement suite aux premiers cas d'accidents mortel sur les axes Dubreka-Téléélé et Kankan-Mandiana ; demande l'ouverture d'une enquête sérieuse pour élucider les causes et les circonstances liées à ces malheureuses tragédies et plaide pour qu'un deuil national soit décrété pour toutes ces victimes.

Fait à Conakry, le 13 Juin 2022

Le Secrétariat Exécutif du CNOSCG
Gabriel HABA